RÈGLEMENT CONCOURS DE SCULPTURES
FÊTE DU PICODON À SAOÛ le 16 juillet 2017

1. Objet :
Concours, ouvert à tous, amateurs ou professionnels, enfants ou adultes, de réalisation d'une chèvre grandeur nature. Le concours est lancé à l'occasion du 45° anniversaire de la Fête du Picodon à Saoû. Cette fête célèbre depuis 1972 le Picodon (petit fromage de chèvre A.O.P.), autour d'un marché régional reconnu, d'un espace créateurs et métiers d'art, d'animations de rue et de concerts ou spectacles. La sculpture lauréate sera offerte par le Comité de la Fête au village, pour en faire un de ses éléments décoratifs.

2. Thème proposé :
La sculpture doit représenter, de manière figurative, interprétative ou abstraite une chèvre grandeur nature. Les races représentées devront être de préférence celles des chèvres productrices du lait utilisé pour le Picodon : race Alpine (robe chamoisée), Saanen (robe blanche, parfois légèrement moucheté), Rove (avec ses cornes en spirale), Massif Central (trapue aux longs poils).

3. Impératifs de conception :
Toutes les techniques d'exécution (couleur ou monochrome), tous les matériaux sont acceptés tant que le cahier des charges suivants est accepté :
- La sculpture doit être réalisée dans un matériau résistant aux intempéries (résine, fibre de verre, béton, fer forgé, terre vernissée, poterie, etc.). La coloration éventuelle doit également être résistante à ces mêmes intempéries.
- On veillera à éviter de reproduire le modèle des chèvres en fer déjà présentes en nombre, dans la région, au centre de beaucoup de carrefours giratoires.

Devront être prévues les attaches permettant de fixer solidement la sculpture au sol. Le nom de l'artiste doit être visible.
Toute sculpture ne respectant pas le cahier des charges sera hors-concours.

4. Réception des projets :
Les photographies (face, arrière, côtés, etc.), en dimensions 13x18, des projets doivent être remis ou envoyés par la poste, bien protégés, de façon à arriver **avant le samedi 1er juillet 2017** à Saoû. Elles seront adressées à : Concours Sculptures Picodon, Office de Tourisme, 7 place de l'église, 26400 Saoû
Par ailleurs, l'envoi des mêmes documents sous forme numérique devra être fait à l'adresse : info@fetedupicodon.com, sujet : Concours Sculptures.
Dans le message, comme dans l'envoi postal devront figurer nom, prénom, adresse, mail et n° de téléphone du concurrent, catégorie dans laquelle il concourt ainsi que la description technique de l'œuvre (dimensions, matériaux utilisés, …).
Il ne sera pas fait de renvoi postal des clichés.
Les fichiers envoyés uniquement par mail ne seront pas pris en compte.

5. Sélection des projets :
Deux catégories : Enfants (14 ans et moins) et Adultes (15 ans et plus).
Afin d'assurer l'objectivité des jurés en respectant l'anonymat des participants, chaque projet réceptionné par le comité de la fête recevra un n° d'identification, dans chacune des catégories. Chaque photographie portera au verso le nom de la catégorie et le n° d'identification du projet. Ce même numéro sera inscrit sur une enveloppe fermée, neutre et opaque, contenant les « nom, prénom, adresse, mail et n° de tel » du concurrent.

6. Le Jury :
Le jury sera composé de membres du comité de la fête du Picodon, d'habitants de Saoû, de représentants de la commune, d'artistes, tous non concurrents.
Le jury se réunira 2 fois entre le 1er et le 15 juillet, afin de faire une pré-sélection puis le choix final.
Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de premier prix adultes, au regard de l'enjeu pour le village (décoration pérenne).

7. Annonce des résultats :
Pendant la Fête du Picodon, durant toute la journée du dimanche 16 juillet, les photos des projets seront exposées à la salle des fêtes de Saoû.
Le dimanche 16 juillet au soir, les résultats seront proclamés sur le grand podium de la fête.

8. Les lauréats :
Catégorie "Adultes" :
L'auteur du premier prix recevra 1000 €, et son œuvre sera cédée au village.
L'auteur du second prix recevra 100 € et 1 tee-shirt. L'auteur du troisième prix recevra 1 tee-shirt.
Catégorie "Enfants" :
L'auteur du premier prix recevra une tablette numérique et un tee-shirt.
L'auteur du second prix recevra un tee-shirt.

9. Droits d'auteur, droits d'exploitation :
En participant au concours, chaque candidat reconnait céder tous les droits d'exploitation aux organisateurs et les autorise à utiliser sans restriction les photographies des œuvres (sans limite de durée, pour toutes les utilisations).

10. Contact
Pour tout renseignement complémentaire, écrire à info@fetedupicodon.com
Informations sur la fête du Picodon sur : http://www.fetedupicodon.com/ et https://www.facebook.com/fetedupicodon/